

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240628-D2024_06_068BIS-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28/06/2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 28 DU MOIS DE JUIN, À VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 24 JUIN 2024, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

Le secrétaire de séance : Joëlle MACE

ÉLU (7 avril 2024) <i>par ordre alphabétique</i>	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère				
CAILLEAUD Véronique	Adjointe				Jérôme AVRIL
FRON Régis	Conseiller				Emmanuel MAURIN
GABORIAU Emie	Conseillère				
GERBAUD Pascal	Conseiller				
GIACOMAZZI Denis	Conseiller				
LANNOY Sophie	Conseillère				Christia MARSAUD
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	Adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère				
MAURIN Emmanuel	Adjoint				
MATHIVET Joël	Conseiller				
PELTIER Cyrille	Conseiller				
ROUAUD Benoist	Conseiller				
15	15	10	5	0	3

D2024-06-28-06-068

TARIFS DE LOCATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240628-D2024_06_068BIS-DE



VU

**Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Le code de l'éducation, notamment les articles L 521-1, L 551-1 et D 521-1 à D 521-13**

Si les communes fixent librement les tarifs de leurs services publics, les différentes possibilités de tarification restent toutefois soumises à quelques principes fondamentaux.

Tout d'abord, le pouvoir de fixer les tarifs revient au conseil municipal. Il peut cependant déléguer ce pouvoir au maire concernant la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (article [L. 2122-22](#) CGCT).

Dans le cas d'un EPCI, la compétence de l'assemblée communautaire est exclusive ([avis CE, 1er décembre 2003, n° 258616](#))

Le principe de non rétroactivité s'applique ; même si une commune décide d'adapter un tarif en cours d'année pour le mettre en conformité avec la loi, celui-ci ne saurait s'appliquer rétroactivement à compter du 1er janvier de l'année en cours ([CE, 25 juin 2003, Commune des Contamines-Montjoie](#)).

Un tarif ne saurait être supérieur au coût de revient du service. En effet, un service public n'a pas vocation à dégager des bénéfices.

Il est possible de moduler les tarifs suivant les usagers. Cette possibilité doit être appréciée au regard du principe d'égalité des usagers, c'est-à-dire qu'il faut des différences de situations objectives entre les usagers ou qu'une nécessité d'intérêt général le justifie.

La reconnaissance d'une nécessité d'intérêt général permet d'accorder des tarifs préférentiels aux familles à revenus modestes, en vue de permettre le plus large accès aux services publics.

En matière de fixation et de gestion des tarifs communaux, plusieurs paramètres doivent être pris en compte.

En 1983, au moment où entrent en vigueur les lois de décentralisation, une étude sur la tarification des services publics locaux indiquait les principaux objectifs que pouvait rechercher une politique de tarification.

On retiendra de la démarche cinq objectifs :

l'allocation optimale des ressources (effectuer des dépenses et en retour prélever des impôts par exemple) ;

l'équilibre financier et la recherche d'une vérité des prix (recherche d'un véritable équilibre avec le prix du service) ;

le contrôle du mode de financement des services (contrôle du préfet et des services fiscaux opérés sur les collectivités locales) ;

la réalisation d'objectifs sociaux (recherche d'une tarification à caractère social) ;

un rôle incitatif, ou pédagogique (rôle incitatif destiné à faire consommer les services publics locaux (services culturels ou sportifs, par exemple).

Il existe des services publics dits obligatoires (le service des pompes funèbres, l'assainissement, la lutte contre l'incendie et la gestion des déchets des ménages), pour lesquels les dépenses sont obligatoires. Tous les autres services publics sont facultatifs. Ils ne peuvent être créés que s'ils ne portent pas atteinte au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, sauf carence de l'initiative privée.

CONSIDÉRANT

Mme Le Maire propose de réviser les tarifs des locations de salles et du matériel à compter du 2 juillet 2024.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240628-D2024_06_068BIS-DE



PROPOSITION DU MAIRE :

-Abroger la délibération D2022_10_068 du 14 octobre 2022,

-De retenir les tarifs ci-joints annexés à compter du 02/07/2024,

PRÉCISE que les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la réservation.

DIT qu'il sera versé un acompte, représentant la moitié du prix de la location, auprès de la DGFIP à la réservation, et le solde suite à la manifestation sauf pour la location du matériel. L'acompte restera acquis à la commune et ne pourra être remboursé que sur décision du conseil municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux avec les futurs utilisateurs.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240628-D2024_06_068BIS-DE



Salle « Les 3 Rives »

une magnifique salle avec parquet, bar, scène, coulisses, loges, cuisine et plonge

2 Place de la Liberté

85390 BAZOGES-EN-PAREDS

Comprend le bar, grande salle (salle avec parquet), scène, coulisses, loge, cuisine et plonge

Surface grande salle : 283 m²

Surface salle du bar : 95 m²

Capacité maximale grande salle personnes assises : 300

Mobilier : 54 tables (de 4 personnes) + 183 chaises

	Bazogeais		Hors commune
	Associations si but non lucratif*	Particuliers ou autres	
Soirée (de 16h30 à 8h30)	Gratuit	200 €	300 €
Journée complète (24h, à partir de 8h30) - Hors période scolaire du lundi au dimanche	Gratuit	300 €	400 €
Forfait 2 jours	Gratuit	450 €	600 €

* activité en contrepartie d'un prix

Dépôt de garantie : 1000 €
Dépôt de garantie bar seul : 250 €
Forfait nettoyage : 250 €

Bar « Les 3 Rives »

Comprend uniquement la salle du bar

Surface salle du bar : 95 m²

	Bazogeais		Hors commune
	Associations si but non lucratif	Particuliers ou autres	
Soirée (16h30 à 8h30)	Gratuit	80 €	100 €
Journée complète (24h, à partir de 8h30) - Hors période scolaire	Gratuit	100 €	130 €
Forfait 2 jours	Gratuit	150 €	195 €

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240628-D2024_06_068BIS-DE



Salle François Patarin

4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

85390 BAZOGES-EN-PAREDS

Surface salle : 80 m²

Capacité maximale personnes assises : 50

Mobilier : 10 tables (de 4 personnes) + 49 chaises

Réfrigérateur + four à micro-onde

	Bazogeais		Hors commune
	Associations si but non lucratif	Particuliers ou autres	
Soirée (16h30 à 8h30)	Gratuit	60 €	80 €
Journée complète (24h, à partir de 8h30)	Gratuit	80 €	100 €
Forfait 2 jours	Gratuit	120 €	150 €

Dépôt de garantie : 500 €

Accès salle de sport (en complément autre location)

1 Place de la Liberté

85390 BAZOGES-EN-PAREDS

	Bazogeais		Hors commune
	Associations si but non lucratif	Particuliers ou autres	
Journée complète (24h, à partir de 8h30)	Gratuit	50 €	70 €

Mentions :

- L'accès aux salles est gratuit en cas de sépulture.

- Autre demande : se renseigner auprès de la Mairie

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240628-D2024_06_068BIS-DE



JARDIN MÉDIÉVAL 9 cour du château

Photographie à l'occasion d'un événement

30 euros

VENTE DE TERRE

10 euros le m3

DROITS DE PLACE

1 euro par mois

AMÉNAGEMENT D'ACCÈS SUR VOIE COMMUNALE

Fournitures à charge
du propriétaire de la parcelle desservie

100 euros

LOCATION MATÉRIEL A L'UNITÉ

		Quantité	Particulier	Particulier hors commune	Association communale	Association hors commune
Vaisselle de la salle des fêtes	Par personne	Tous les éléments compris	0,50 €	0,50 €	GRATUIT	0,50 €
Cafetière de la salle des fêtes	Unité	1	10 €	10 €	GRATUIT	10 €
Mobilier dans l'annexe de la Mairie :	Forfait		5 €	-	GRATUIT	-
Table (20 de 3m X 0,70m) + tréteaux (37) + bancs (32) 1 unité = 1 table + 2 bancs + 2 tréteaux	Unité	1	2 €	-	GRATUIT	-
Vidéoprojecteur fixe de la salle des fêtes	Unité	1	90 €	90 €	60 €	60 €
Vidéoprojecteur mobile de la Mairie	Unité	1	-	-	GRATUIT	
Podium entier de 81m ²	Forfait	36	130 € la semaine + 65 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois	130 € la semaine + 65 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois	130 € la semaine + 65 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois	130 € la semaine + 65 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois
Podium par élément (1,50m X 1,50m)	Unité	36	8 € la semaine + 4 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois	8 € la semaine + 4 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois	8 € la semaine + 4 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois	8 € la semaine + 4 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois

Dépôt de garantie : 50 euros

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240628-D2024_06_068BIS-DE



RÉSULTAT DU VOTE

MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	10	3	13	1	12	12	0

Le Maire, Christine LELOT



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 05/07/2024

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075